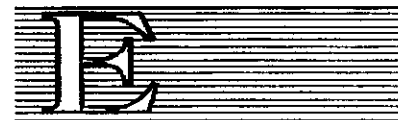




NATIONS UNIES

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL



Distr. : LIMITEE

ECA/NRD/RC/DUMRE/8
17 octobre 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Conférence régionale des ministres africains
responsables de la mise en valeur et de l'utilisation
des ressources minérales et de l'énergie

Accra (Ghana)
14-23 novembre 1995

PRIVATISATION ET DEREGLEMENTATION DANS LE SECTEUR DE L'ENERGIE EN AFRIQUE

PERSPECTIVES ET PROBLEMES

TABLE DE MATIERE

| | Pages |
|---|-------|
| I. HISTORIQUE | 1 |
| II. JUSTIFICATION DE LA PARTICIPATION DE L'ETAT AU SECTEUR DE L'ENERGIE | 1 |
| III. DEFINITION DE LA PRIVATISATION ET DE LA DEREGLEMENTATION | 2 |
| IV. PERFORMANCE DES ENTREPRISES PUBLIQUES DU SECTEUR DE L'ENERGIE EN AFRIQUE | 3 |
| V. ARGUMENTS EN FAVEUR DE LA PRIVATISATION ET DE LA PROPRIETE PUBLIQUE DU SECTEUR DE L'ENERGIE | 4 |
| VI. EXPERIENCES ET PROGRES DE LA PRIVATISATION ET DE LA DEREGLEMENTATION DANS LE SECTEUR DE L'ENERGIE EN AFRIQUE | 5 |
| VII. REFORMES D'ORIENTATION ET DEREGLEMENTATION | 7 |
| VIII. EVALUATION DES CONSEQUENCES ET DES AVANTAGES DE LA PRIVATISATION ET DE LA DEREGLEMENTATION DANS LE SECTEUR DE L'ENERGIE EN AFRIQUE ... | 7 |
| IX. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS | 8 |
| X. QUESTIONS A DEBATTRE | 9 |
| REFERENCES | 10 |

I. HISTORIQUE

1. Dans la plupart des pays d'Afrique, le secteur de l'énergie est constitué d'une ou de deux entités publiques nationales fonctionnant en monopole. Cette structure repose sur un postulat selon lequel l'énergie est un bien stratégique indispensable à la croissance économique, l'Etat ayant la responsabilité d'assurer, pour l'ensemble des citoyens et pour l'économie en général, la couverture des besoins énergétiques à des prix abordables. Au cours des 30 dernières années, ce principe de monopole public a facilité le développement du secteur de l'énergie et contribué à stimuler la croissance économique en Afrique.

2. Pendant les années 80, l'environnement économique a connu de profonds bouleversements en raison de la récession mondiale, ce qui s'est traduit par une stagnation des économies africaines. Pour renverser cette tendance, plusieurs pays d'Afrique ont lancé, avec le soutien du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds, des programmes de réforme appelés programmes d'ajustement structurel. Ces programmes avaient pour objet de réduire la propriété publique des activités productives et de réglementer l'activité économique privée.

3. La présente étude se propose d'examiner l'évolution enregistrée en matière de privatisation et de déréglementation du secteur de l'énergie. Elle ne prétend pas à l'exhaustivité puisqu'elle tente avant tout de lancer le débat et les travaux sur cette question.

II. JUSTIFICATION DE LA PARTICIPATION DE L'ETAT AU SECTEUR DE L'ENERGIE

4. Le recours à des entreprises publiques constitue l'un des axes stratégiques adoptés par les pays en développement en vue d'accélérer le développement socio-économique. Partout dans le monde, ces entreprises sont aujourd'hui utilisées comme instrument d'intervention de l'Etat dans le développement national.

5. Nonobstant les choix idéologiques, on a souvent tendance à considérer que certaines fonctions sont mieux détenues et mieux assurées par l'Etat, en particulier les services essentiels tels que l'approvisionnement en eau, l'électricité, les télécommunications, les ports, les chemins de fer, le transport aérien, les services de transport et les offices de commercialisation des produits agricoles et ce, en raison de leur importance sociale, des économies d'échelle qu'elles permettent, de l'existence de monopoles naturels et de la nécessité de bénéficier des effets externes.

6. En Afrique, la participation de l'Etat et le recours aux entreprises publiques comme instrument de développement a pris une signification particulière à la fois au regard, d'une part, des espoirs placés dans le potentiel de ces entreprises au bénéfice du développement et, d'autre part, des ressources qui leur sont allouées. Les principes fondamentaux sur lesquels repose la présence de l'Etat dans l'activité économique diffèrent d'un pays à l'autre. On peut toutefois citer les suivants :

a) L'idéologie : en raison de leur orientation socialiste, certains pays, pour des raisons idéologiques, optent pour le contrôle public et la propriété publique des moyens de production.

b) La décolonisation économique : de nombreux pays en développement et pays africains ont considéré que la création d'entreprises publiques, en particulier dans le secteur de l'énergie, constituait un acte de décolonisation économique et de renforcement de la souveraineté nationale sur les ressources naturelles.

c) La maîtrise des ressources : on a fait valoir qu'en raison de son importance stratégique, de son rôle dans le processus de développement et du monopole naturel dont il fait l'objet dans le cas de l'électricité, le secteur de l'énergie ne pouvait être abandonné à la propriété privée, qu'elle soit étrangère ou locale.

d) Les rentes issues des ressources naturelles : on a estimé que la détention par le secteur privé d'un monopole naturel ou la propriété privée d'une ressource naturelle rare était à l'origine d'un manque à gagner pour le revenu national ou de rentes pour les propriétaires. C'est la raison pour laquelle l'affectation publique des revenus et la répartition des rentes que procurent les ressources minières et pétrolières ont constitué de solides arguments en faveur de la propriété publique des ressources naturelles en général et des ressources énergétiques en particulier (Algérie, Libye et Nigéria).

e) L'intensité de capital, la faiblesse du secteur privé et les risques encourus : dans la plupart des pays en développement, singulièrement en Afrique, seuls l'Etat ou les entreprises étrangères sont capables de mobiliser les importants capitaux nécessaires à la mise en oeuvre de projets dans le domaine de l'énergie. Si la participation étrangère n'est pas autorisée, c'est à l'Etat qu'il incombe de mettre en oeuvre les grands projets énergétiques tels que les centrales hydroélectriques. La participation et l'emprise du secteur public dans ce domaine s'expliquent également par les échecs enregistrés sur le marché parce que le secteur privé répugne à prendre des risques et privilégie des projets rapidement exploitables et qui sont rémunérateurs, tout cela concourant à l'empêcher d'entrer dans le secteur de l'énergie.

f) Les objectifs sociaux : la propriété publique directe du secteur de l'énergie, en particulier dans le domaine de l'électricité, est considérée comme un moyen de promouvoir la mise en oeuvre des grands objectifs socio-économiques tels que le développement régional, la réduction du chômage, l'amélioration du niveau de vie et la répartition équitable du revenu.

g) Accès aux biens et services essentiels ainsi que disponibilité de ces biens et services à assurer.

h) Concentration excessive du pouvoir économique à décourager.

III. DEFINITION DE LA PRIVATISATION ET DE LA DEREGLEMENTATION

La privatisation

7. Le mot "privatisation" est aujourd'hui très en vogue. Les spécialistes et autres analystes en donnent des définitions différentes. De même, elle est interprétée différemment selon les pays.

8. Dans son acception étroite, la privatisation est définie comme étant une dénationalisation ou un transfert de la propriété d'Etat vers le secteur privé.

9. Le concept de privatisation est en fait beaucoup plus large. Il faut l'entendre non seulement dans le sens structurel de la propriété de l'entreprise mais également dans le sens plus profond de la façon dont une entreprise est capable de s'intégrer aux lois du marché. Dans son sens le plus large, la privatisation renferme de nombreux éléments et couvre un large continuum de possibilités entre la dénationalisation à un bout de la chaîne et la discipline du marché à l'autre bout.

10. Dans le cadre de cette communication, nous avons adopté la définition de la privatisation donnée par Hartly et Parkers¹.

¹ The International Journal of public sector management, volume 7, No.1 - 1994.

11. Elle est présentée "comme un processus mettant en jeu des éléments de dénationalisation ou de vente d'actifs de l'Etat au secteur public, de déréglementation (libéralisation), d'appel à la concurrence et d'introduction de la propriété privée et de la gestion de marché."

La déréglementation

12. On entend par déréglementation l'ensemble des législations et réformes d'orientation qui suppriment toutes les barrières à l'entrée du secteur privé dans le secteur de l'énergie, ainsi que la suppression de la réglementation sur les prix et l'ouverture à la libre concurrence.

IV. PERFORMANCE DES ENTREPRISES PUBLIQUES DU SECTEUR DE L'ENERGIE EN AFRIQUE

13. En Afrique, le secteur de l'énergie est en règle générale propriété de l'Etat qui en assure le contrôle. En sa qualité de propriétaire, l'Etat assure la régulation et le fonctionnement du secteur et fixe les prix. Si d'une certaine manière, cette centralisation se justifie, elle peut constituer un important obstacle sur le chemin d'une plus grande efficacité et d'une plus grande adaptabilité.

14. L'intérêt constaté en Afrique pour les entreprises publiques en tant qu'instrument du développement économique s'explique de différentes manières. Il n'en reste pas moins que les espoirs placés dans les entreprises publiques ont fait long feu. Leur performance n'a en général ni répondu aux attentes des gouvernements qui les ont créées ni à celles des populations qu'elles étaient censées servir.

15. Une étude commandée en 1991 par le SAPAM (CEA) sur les entreprises publiques en Afrique révèle que les résultats obtenus étaient partagés et non uniformes. Si certaines entreprises se sont très bien comportées, d'autres, par contre, ont échoué, constituant ainsi une lourde charge pour le trésor public. Dans le secteur de l'énergie, deux entreprises publiques, la Volta River Authority of Ghana et la National Electric Power of Nigeria font l'objet d'une comparaison. Alors que la première a enregistré, en 1989, un bénéfice de 12 milliards de cedis et qu'elle réalisait régulièrement des bénéfices depuis 1981, la seconde a connu des déficits allant de 56 milliards 632 millions de naira en 1988 à 711 milliards 279 millions de naira en 1989.

16. S'agissant des entreprises publiques, les études comparatives démontrent de façon générale que le mode de propriété ne constitue pas nécessairement une condition préalable garantissant l'efficacité et la rentabilité puisqu'on rencontre dans le secteur public des entreprises mal gérées et enregistrant des pertes. Il existe également, dans le secteur de l'énergie, des entreprises bien gérées et fortement bénéficiaires à l'exemple d'Electricité de France (EDF). A l'inverse, certaines entreprises privées pâtissent d'une mauvaise gestion et de pertes financières. Les détracteurs des entreprises publiques qui préconisent la privatisation expliquent l'échec des entreprises publiques d'une façon générale et des entreprises du secteur de l'énergie en particulier par les raisons suivantes :

a) Définition d'objectifs ambigus et contradictoires, ingérences et rigidités politiques et emprise bureaucratique excessive;

b) Manque de motivation des directeurs des entreprises publiques pour améliorer l'efficacité de leur entreprise comme le ferait un propriétaire privé (problème du commettant et de l'agent);

c) Inefficacité des entreprises publiques apparemment parce qu'il n'existe aucun moyen viable de sanctionner les mauvais résultats (problème disciplinaire);

- d) Tendance de l'Etat à prescrire des modes de gestion qui pèchent par la minutie, la bureaucratie et l'ingérence, ce qui limite la liberté d'action et d'adaptation des gestionnaires;
- e) Situation financière désastreuse en raison de la faiblesse du recouvrement des créances;
- f) Pertes extrêmement élevées comparativement aux normes mondiales (20% dans le cas de l'électricité);
- g) Services inadéquats et interruptions fréquentes dans l'approvisionnement;
- h) Existence de sureffectif;
- i) Faiblesse du taux d'utilisation des capacités;
- j) Absence de responsabilisation et de transparence dans les opérations.

V. ARGUMENTS EN FAVEUR DE LA PRIVATISATION ET DE LA PROPRIETE PUBLIQUE DU SECTEUR DE L'ENERGIE

17. Le débat sur le rôle optimal des pouvoirs publics dans les pays de l'Afrique subsaharienne a pris une tournure idéologique. En conséquence, les positions se sont figées avant même de faire l'objet d'analyse et d'expérimentation.

18. D'un côté, il y a les adversaires des entreprises publiques qui soutiennent que le secteur public tient une place trop importante étant donné la rareté des ressources financières et de la main-d'oeuvre qualifiée et la faiblesse des capacités d'organisation. Cette prédominance du secteur public a conduit à un ralentissement de la croissance qui aurait pu être évité avec les ressources disponibles et explique en partie la crise actuelle. Les arguments suivants sont présentés à l'appui de la privatisation dans les pays en développement, particulièrement dans les pays de l'Afrique subsaharienne :

a) Les pouvoirs publics sont absolument incapables de financer le développement et la mise en oeuvre des projets nécessaires pour faire face à la demande future dans le domaine de l'énergie. Il s'agit d'un problème particulièrement aigu si l'on considère l'importance de la dette de ces pays ainsi que le rétrécissement des marchés de capitaux et des emprunts auprès des organismes multilatéraux. En conséquence, plus qu'un bon choix, la privatisation constitue un impératif économique propre à assurer la survie;

b) Les grands monopoles intégrés ne constituent pas le moyen le plus fiable de production d'énergie ou de protection des consommateurs contre les abus potentiels du monopole. Pour garantir davantage d'efficacité, de compétitivité et de profit, il est donc nécessaire de privatiser le secteur de l'énergie et d'autoriser les forces du marché à agir librement.

19. De l'autre côté, les adversaires de la privatisation soutiennent que la privatisation à grande échelle, du type de celle réalisée au Royaume-Uni, qui est souvent citée en exemple à suivre par les pays en développement, n'est guère applicable au monde en développement qui ne dispose pas des instruments, des techniques et des qualifications financières qui ont permis sa réussite au Royaume-Uni. Ces pays ne sont pas davantage capables d'engager, à l'image des pays industrialisés, les importants investissements nécessaires à ces opérations.

20. Les détracteurs de la privatisation passent sous silence le fait que la propriété publique a été établie en raison de l'échec des marchés et de la mauvaise volonté mise par les agents privés à jouer leurs rôles légitimes. Pour réfuter la nécessité de la privatisation, les arguments suivants sont avancés :

a) La propriété d'une industrie, en particulier une industrie de services, n'a pas nécessairement de liens avec la concurrence, l'efficacité dépendant au moins autant de la qualité de la régulation que du détenteur des parts sociales. Nombreux sont les pays d'Afrique qui ne disposent pas des moyens d'application de la loi et des capacités administratives nécessaires pour élaborer et mettre en oeuvre une réglementation adéquate. Dans sa forme actuelle, la réglementation sur les monopoles privés peut facilement donner lieu à des irrégularités puisque les nombreuses imperfections du système de contrôle des entreprises publiques sont transférées aux propriétaires privés qui arriveront encore mieux à se dérober à la réglementation et à exploiter les consommateurs.

b) Propriété privée ne signifie pas obligatoirement absence d'ingérence politique. Cette "ingérence" peut naturellement être le fait de la branche d'activité ou de l'Etat. Ce dernier peut souhaiter contrôler une industrie privée qui, à son tour, trouverait avantage à manipuler l'Etat dans son propre intérêt économique. L'idée selon laquelle la propriété privée permet automatiquement de garantir l'indépendance mutuelle des parties dans un secteur aussi important que celui de l'énergie relève d'une grande naïveté.

VI. EXPERIENCES ET PROGRES DE LA PRIVATISATION ET DE LA DEREGLEMENTATION DANS LE SECTEUR DE L'ENERGIE EN AFRIQUE

21. En Afrique, les actions de privatisation et de déréglementation ont connu des fortunes diverses selon les secteurs et les pays. Selon les données disponibles, la privatisation et la déréglementation ont essentiellement touché le secteur industriel. Les programmes de réforme les plus actifs sont ceux du Ghana et de la Côte d'Ivoire. Malgré la lenteur du rythme des réformes, d'importants progrès sont réalisés dans de nombreux pays d'Afrique où le processus de privatisation est bien enclenché.

A. La privatisation et la déréglementation dans le secteur de l'énergie

22. L'importance des besoins en investissement, l'inefficacité chronique et la situation financière désespérée de nombreuses entreprises ont conduit à l'élaboration de nouvelles approches et de nouvelles réformes. Ces réformes impliquent la mise en oeuvre d'actions différentes dont certaines sont examinées ci-dessous.

i) Contrat de gestion

En Guinée-Bissau, une équipe de cinq gestionnaires, agissant dans le cadre d'un contrat de gestion par du personnel étranger, a réussi à améliorer la performance d'une entreprise nationale, l'Electricidad e Agua de Guinea-Bissau. Avant la mise en oeuvre de ce contrat, les coupures de courant étaient banales, la plupart des régions ne bénéficiant d'énergie électrique que quelques heures par jour. Les statistiques pour 1987 et 1990 figurant dans le tableau ci-dessous indiquent la progression enregistrée :

| | 1987 | 1990 |
|----------------------------------|-------|-------|
| Capacité installée, mw | 7,2 | 8,6 |
| Capacité fonctionnelle, mw | 2,2 | 7,5 |
| Taux d'utilisation des capacités | 32% | 51% |
| Consommation de fuel kg/kwh | 0,300 | 0,254 |
| Taux de pertes dans le système | 30% | 26% |
| Ventes d'énergie électrique, Gwh | 14 | 28 |
| Recettes moyennes Dollar/kwh | 0,12 | 0,25 |

Ce contrat de gestion par du personnel étranger a été mis en oeuvre à l'initiative conjointe du Ministère français de la coopération, du PNUD, de la Banque africaine de développement et de la Banque mondiale.

ii) Privatisation de la distribution d'énergie électrique

Le Gouvernement ivoirien a privatisé la distribution d'énergie électrique. C'est maintenant une compagnie privée qui en a la charge : la Compagnie ivoirienne d'électricité (CIE) qui achète l'énergie en gros auprès de la compagnie para-étatique Energie électrique de la Côte d'Ivoire (EECI).

iii) Electrification et distribution d'énergie électrique

ESKOM, Electricité de France (EDF) et East Midlands Electricity (EME) ont constitué une compagnie mixte pour l'électrification et la distribution d'énergie électrique dans la municipalité de Khayelitsha près de la ville du Cap qui abrite plus d'un demi-million de personnes dont la plupart, originaires de zones rurales, s'y sont établies à la recherche de travail. Dans cette municipalité, très peu de personnes ont accès à l'électricité. Sous bien des aspects, ce projet constitue une véritable "première". C'est en effet la première fois dans l'histoire de la distribution d'énergie électrique en Afrique du Sud que des compagnies étrangères (EDF et EME) sont activement engagées dans la fourniture de services techniques et de gestion spécialisés.

iv) Production d'énergie

En Tanzanie, la réalisation d'une centrale électrique à gaz dans le sud-est du pays et d'une centrale électrique à base de houille dans le sud-ouest sera en partie financée par des investissements privés. Le reste du financement sera assuré par des institutions financières multilatérales et bilatérales et par des banques commerciales. Le monopole, jusque là confié à la seule compagnie électrique de Tanzanie (la TANESCO), a été levé en juillet 1993. Les producteurs privés d'énergie sont libres d'investir dans des projets de production d'électricité et de vendre de l'énergie en gros à la compagnie nationale ou de la distribuer directement aux consommateurs.

B. Le secteur pétrolier

23. Dans ce secteur, la Banque mondiale apporte son concours et son soutien aux projets ci-dessous énumérés en vue d'accélérer la déréglementation et la privatisation du secteur.

- i) Privatisation du Seme oil Field au Bénin et appui à l'exploration de pétrole off-shore;
- ii) Appui au secteur privé ivoirien en vue de valoriser les ressources locales de gaz pour la production d'électricité afin de réduire les importations d'énergie;
- iii) Soutien à la mise en valeur du champ de gaz de Calub en Ethiopie en vue d'extraire du GPL et de fractionner les gaz associés afin de produire de l'essence, du diesel et du kérosène pour la consommation locale par la création de compagnies gazières appartenant conjointement au Gouvernement et au secteur privé;
- iv) Création d'un consortium public/privé pour la construction et l'exploitation d'un pipeline entre le Nigéria et le Ghana et l'utilisation de gaz nigérian en vue d'améliorer l'approvisionnement énergétique du Togo, du Bénin et du Ghana;
- v) Restructuration de la société pétrolière semi-publique de Madagascar (SOLIMA) pour l'ériger en société par actions en vue de permettre au secteur privé d'y participer; création d'un organisme national de régulation; rénovation et privatisation de la raffinerie de pétrole;
- vi) Rénovation de l'oléoduc de Tazama en Zambie; mise en place des contrats de performance, construction des installations de traitement du pétrole et renforcement des compagnies chargées de l'approvisionnement en pétrole ainsi que du Ministère de l'énergie et de l'hydraulique.

VII. REFORMES D'ORIENTATION ET DEREGLEMENTATION

24. En Afrique, le secteur de l'énergie est traditionnellement le domaine exclusif de l'Etat, la participation privée étant considérée comme contraire à l'intérêt public national. Cette perception s'est considérablement modifiée au cours des quelques dernières années comme en témoignent la nouvelle législation mise en oeuvre par de nombreux pays d'Afrique en vue d'encourager l'investissement privé dans le domaine de l'exploration et de la mise en valeur des ressources pétrolières ainsi que les nouvelles politiques énergétiques autorisant la participation du secteur privé à la production et à la distribution d'électricité (par exemple, en Tanzanie et en Ethiopie).

VIII. EVALUATION DES CONSEQUENCES ET DES AVANTAGES DE LA PRIVATISATION ET DE LA DEREGLEMENTATION DANS LE SECTEUR DE L'ENERGIE EN AFRIQUE

25. S'il est encore trop tôt pour juger des conséquences et des avantages de la déréglementation et de la privatisation, il n'en reste pas moins qu'en général des résultats positifs sont enregistrés dans un nombre croissant de pays. Dans son sens le plus large, la privatisation, qui implique la mise en oeuvre d'un grand nombre de mesures, a été très bénéfique pour des pays tels que le Ghana ou la Côte d'Ivoire. Les cas de privatisation et de déréglementation étant trop peu nombreux dans le secteur de l'énergie, des résultats positifs ont néanmoins été enregistrés là où elles ont été mises en oeuvre :

- a) Amélioration de la performance des compagnies nationales d'électricité en Guinée-Bissau, au Ghana et en Côte d'Ivoire par exemple;
- b) Amélioration des bénéfices des entreprises publiques et réduction des aides gouvernementales;
- c) Augmentation des ventes et des recettes issues de la production d'énergie électrique;
- d) Amélioration de la gestion et de la transparence des activités grâce à la nouvelle réglementation et à une plus grande autonomie de gestion des entreprises publiques;
- e) Utilisation rationnelle des rares ressources nationales et réduction du gaspillage sous toutes ses formes.

IX. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

26. En Afrique, ce sont les pouvoirs publics qui assument la responsabilité de nombreux aspects importants de la vie socio-économique. Les autorités nationales ne sont pas seulement responsables de la gestion directe des institutions; elles encadrent et orientent d'autres organisations, à la fois publiques et privées. Il faut cependant souligner que la responsabilité du développement national est partagée entre les secteurs privé et public et que l'on ne peut véritablement progresser si ces derniers sont en opposition. Dans une économie mondiale concurrentielle, il y va de l'intérêt national que les deux secteurs se renforcent et se complètent et agissent de concert dans un objectif de développement national.

27. Dans le débat sur les entreprises publiques, il importe de mettre l'accent sur la façon dont ces dernières peuvent jouer un rôle positif. Les approches idéologiques simplistes (pour ou contre l'entreprise publique ou pour ou contre la privatisation) sont aujourd'hui dépassées. Les entreprises publiques ont joué des rôles tellement variés que c'est de nos jours un non-sens de poser le problème en ces termes. L'accent doit plutôt être mis sur le rôle spécifique des entreprises publiques et la façon dont elles peuvent être utilisées efficacement ou empêchées d'agir de façon négative.

28. Il faut examiner dans le détail le type de fonction relevant des entreprises publiques. En Afrique, les raisons ayant présidé à la création d'entreprises publiques sont pour la plupart encore valables. Des entreprises publiques sont - et, pour autant qu'on puisse le prévoir, continueront d'être - un instrument de choix pour la mise en oeuvre de services "infrastructurels" dans le cadre d'un monopole naturel tel que celui de l'énergie.

29. Le secteur public et le secteur privé ont chacun leur créneau d'activités et leur rôle à jouer et il appartient aux pouvoirs publics de créer un environnement qui leur soit favorable en rapport avec les forces du marché et de favoriser la concurrence et l'efficacité.

30. Autant en Afrique qu'ailleurs, les expériences menées dans ce domaine démontrent que la privatisation est un processus qu'il faut appréhender de façon méthodique. Une approche minutieuse et globale de la privatisation doit permettre de s'assurer que l'Etat n'abandonne pas ses obligations en tant que protecteur ultime des ressources naturelles de la nation et continue de faire en sorte que les ressources énergétiques contribuent au développement durable.

X. QUESTIONS A DEBATTRE

- i) Justification de la participation de l'Etat et de la privatisation dans le secteur de l'énergie;
- ii) Considérant l'état de développement de l'Afrique, quelle est la meilleure approche de développement du secteur de l'énergie ?
- iii) Rôle des secteurs public et privé dans la mise en valeur des ressources énergétiques;
- iv) Considérant la rareté des ressources financières externes et internes, comment mobiliser de façon efficace des fonds destinés à l'exécution de projets énergétiques ?
- v) Mécanismes garantissant la concurrence dans le secteur de l'énergie.

REFERENCES

1. Privatization and Control of State Owned Enterprises, Economic Development Institute of the World Bank, the World Bank, Washington, 1991.
2. African Journal of Public Administration and Management Vol III No. 1 Jan. 1994.
3. African Journal of Public Administration and Management Vol III No. 2 July 1994.
4. Energy Policy Volume 20 No. 2 February 1992.
5. Natural Resources Forum Volume 15 No. 4 November 1991.
6. Some Aspects of privatization in the African Mining Sector and Related Industries, UNECA June 1995.
7. Improving the Performance of Public Enterprises Management in Africa : Lessons from Country Experience, UNECA Oct. 1991.
8. Electricity Privatization, Structural Competitive and Regulatory Options. Bernard Tenebaum, Reiner Lock and Jim Backer, Energy Policy Journal, December 1992.
9. State Participation and Privatization in the Minerals Sector, UNCTAD Secretariat Report, August 1994.
10. Programme stratégique pour la gestion du développement en Afrique dans les années 90, CEA, Addis-Abeba, mars 1992.
11. Government-Private Sector Interaction. Arthur R. Price on Utilities Policy, Volume 1 Number 5, Oct. 1991.
12. Restructuring and Privatization, Viable Strategies for States Enterprises in Developing Countries: Thomas W. Walde. Utilities Policy Volume 1, No. 5, Oct. 1995.
13. African Energy Sector Development: Which Role for the Private Sector ? Dr. Eng. Alioune Fall, August 1994.
14. Privatization of Utility and Energy Projects. Greg. S. Gonzales Jr. 4th Asian Energy Conference No. 1987 Singa Porc.
15. Public Enterprises and Privatization in Africa AAPAM 1987.
16. Privatization in Developing Countries, V.V. Ramanadhan 1989.
17. Privatization in Africa, Myrna Alexander. In privatization in Developing Countries Edited by V.V. Ramanadhan 1989.
18. State Owned Enterprises and Privatization Debate in Africa. Edited by Barbara GOSH and Rive Kaza S. Mukandala 1994.
19. The International Journal of Public Sector Management, Volume 7 No. 3, 1994.
20. Privatization in the Developing World. L. Gray Cowan 1990.